



BUREAU EXECUTIF

Bruxelles, le **2 novembre 2021**

Procès-Verbal de la réunion

Présences :

Didier FREROT, Président

Marc PARIZEL, 1^{er} Vice-Président

Christian DEJASSE, Vice-Président

Jean PATINET, Trésorier

Invité : Thierry Klutz, Directeur technique

Ouverture du bureau à 13h00.

Les points 1 à 4 sont traités en présence du Directeur technique de la FMWB.

1. Subsidés ADEPS – PP SHN 2021

Il est communément décidé que les listes de participation aux journées JT wallon ne seront pas modifiées. La FMWB prendra à sa charge les prestations pour les lesquelles aucune récupération n'est possible via le Plan programme SHN.

A partir de 2022, il faudra porter une attention particulière à la liste des participants en y incluant des JT ADEPS. Thierry introduira dans l'application ADEPS les pilotes retenus qui remplissent les conditions pour obtenir ledit statut.

Il est également rappelé que tous les anciens brevetés doivent suivre une formation pour la mise à jour de leur brevet. Un courriel en ce sens sera rédigé et envoyé à chaque breveté.

Action : Thierry et Marc.

2. Stage JT MX à Baisieux

Jean nous fait part des différents courriels reçus du MX Club Hauts-Pays, notamment par rapport aux frais de location et de remise en état du circuit après les stages JT wallons qui se sont déroulés sur une demi-journée.

Le BE décide que ces frais seront déduits de la facturation de l'épreuve en elle-même mais que compte tenu de la façon de procéder du MX Club Hauts Pays, plus aucun stage JT wallon ne sera organisé dans le futur sur ce terrain en marge de la Coupe de l'Avenir.

3. Championnats de Wallonie MX 2021 et 2022

Le Bureau exécutif n'est pas d'accord avec la demande du groupe de travail MX d'octroyer des barèmes-prix pour le Championnat de Wallonie.

Jean Patinet fait savoir que l'AMC Eau Noire Nismes n'a jamais reçu de réponse du GT MX FMWB quant à sa demande d'intégrer son épreuve dans le Championnat de Wallonie. Le championnat de Wallonie ne doit pas nécessairement se clôturer à la Coupe de l'Avenir si

d'autres épreuves sous label FMWB se déroulent a posteriori. Chaque club FMWB doit avoir le droit d'inscrire son épreuve à un championnat organisé sous label FMWB.

4. Site de Bassenge

Une réunion a eu lieu avec la Bourgmestre. Le coût de l'étude d'incidence est évalué à 50.000 €. La FMWB pourrait bénéficier d'un subside au même titre que Lierneux.

Afin d'assurer une première exploitation du circuit sans permis, MotoDev s'est proposé d'organiser des journées MX électriques.

Afin d'obtenir des aides financières, le BE invite MotoDev à très rapidement rentrer un dossier à la FIM via la FMB.

Action : Thierry prend contact avec MotoDev et Stijn (FMB).

5. AMPL

Une réunion doit être organisée au plus vite (fin novembre) afin de proposer une Convention à l'AMPL. Cette Convention reprendra tous les tarifs en matière d'assurance, de licences, de droit calendrier, de droits d'organisation mais aussi les différentes catégories, classes et options qui devront être intégrées dans l'application Magelan.

Plusieurs membres du BE iront aider l'AMPL, lors de sa journée 'salon' à créer les dossiers et demandes de licences sur place.

Action : Didier se charge de convenir d'une date avec Laurent Lacasse et Serge Mazzoni.

6. Fonctionnement FMWB - Gouvernance

Compte tenu des tensions des récentes semaines, le Bureau est unanimement convaincu qu'il est essentiel de procéder au recrutement d'un Secrétaire général, lequel aura pour charge de gérer l'asbl et les relations récurrentes avec l'extérieur.

Action : Didier se charge de rédiger le profil qui exigera entre autres des connaissances en matière de gestion d'asbl.

7. Demande de dates au calendrier sportif 2022

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19 qui a sévit encore en 2021, et qui a conduit à l'interdiction, par les autorités, de toute compétition jusqu'au 13 juin, le Bureau Exécutif de la FMWB a décidé, à titre exceptionnel, que les droits calendrier, payés par un club pour l'inscription au calendrier 2021 d'une épreuve sportive devant être organisée avant le 14 juin 2021, seraient automatiquement reportés sur l'inscription au calendrier 2022 **de la même épreuve.**

8. Demande AMC Eau Noire Nismes

Le secrétariat de la FMWB a reçu une demande de soutien aux organisateurs d'épreuves supplémentaires de l'AMC Eau Noire Nismes pour son épreuve d'octobre 2021.

Le BE rappelle que la règle prévoit que ces interventions sont limitées à 3 par club et par an sur base d'épreuves supplémentaires par rapport à celles qui ont été inscrites (et non

organisées) par le club au calendrier les trois dernières années. Compte tenu des inscriptions faites aux calendriers des années précédents, l'AMC Eau Noire Nismes ne répond pas aux conditions.

Décision : Le Bureau exécutif refuse donc d'octroyer cette aide

9. Employés FMWB

Notre nouvelle employée, Cindy, évolue positivement dans son acquisition de connaissances et de compétences au sein de la FMWB.

La présence d'un secrétaire général (cfr point 6) lui permettra certainement plus tard de se consacrer plus en détail aux tâches qui sont réellement les siennes et d'être encore plus performante.

Action : Sous réserve d'une évaluation finale qui aura lieu fin janvier, le BE est d'avis que le contrat de Cindy sera prolongé au terme des 6 mois de son contrat à durée déterminée qui a débuté mi-août 2021.

10. Projet Circuit de Mettet

Didier signale qu'il a participé à une réunion avec le Ministre Crucke et les responsables du Circuit de Mettet dans le cadre du développement du circuit à l'horizon 2026. L'aspect du développement de la BMA (Académie) a bien entendu été évoqué. Le Ministre s'est dit enjoué par le projet, son sérieux, son plan financier et sur la coopération et l'investissement de la FMWB dans le projet académique. Suite à cet intérêt, il a encouragé le club de Mettet à finaliser au plus vite sa demande de subsides, laquelle recevra son soutien personnel.

11. Divers

- Demande MotoDev
 - Didier a reçu une demande d'aide financière de MotoDev. Il n'est pas du ressort de la FMWB d'aider ses propres clubs dans leurs démarches juridiques avec les autorités, qu'elles soient communales, régionales, nationales ou internationales.
- Aide FMWB Organisations 2022
 - Le BE proposera au CA que le système d'aide actuellement en vigueur soit prolongé pour l'année 2022
- Cartes Loisirs 2022
 - Didier a finalisé la commande de 1.000 cartes Collector pour l'émission des licences Loisirs. Ces cartes Collector seront également proposées à un montant de 15 € (frais d'envoi compris et maximum 2 cartes par licencié) aux détenteurs d'une licence sportive annuelle en 2022.
 - A partir du 1^{er} juillet, les cartes non vendues au sein de la FMWB seront proposées au public pour un montant de 25 € (frais d'envoi compris avec un maximum de 2 cartes par commande) jusqu'au moment où 800 cartes auront été émises ou vendues.

- Les 200 cartes restantes seront mises en vente chaque année à raison de 20 par an, au tarif fixe de 25 € pour tous, pour permettre aux nouveaux collectionneurs de compléter leur collection.
- Page Facebook pour annonces diverses
- Subsidies Covid pour Club et FMWB
 - Tous les clubs ont répondu à l'invitation envoyée par le secrétariat à faire connaître leur numéro de compte, sauf un seul. Le BE décide de procéder aux paiements et de réaffecter à la FMWB le montant alloué au club qui n'a pas réagi. Le montant total de l'aide allouée à la FMWB restera sous le plafond des 20 % et donc en conformité avec les règles d'attribution fixée par le Comité d'Accompagnement de l'ADEPS au nom de la Fédération Wallonie Bruxelles
- Primes Bruxelles Environnement
 - Jean nous signale que la FMWB s'est vue créditée d'un montant total de 5.013,33 € en guise de primes régionales suite à nos travaux de rénovation des locaux.

Fin du bureau à 18h00

Didier Frérot, Président